

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de l'ESSONNE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 29

absents excusés représentés : 6

absent excusé non représenté : 1

absents: 3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

SEANCE DU LUNDI 10 DECEMBRE 2012

L'an DEUX MILLE DOUZE, le 10 décembre à 08 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en séance ordinaire à la salle des mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Madame Laurence SPICHER-BERNIER, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme Laurence SPICHER-BERNIER, M. Jean-François NAUT, Mme Catherine LUPI, Mme Jocelyne MAINTIER-LANG, M. Claude NEUILLY, M. Jean- Michel ZAMPARUTTI, M. Gérard MONTRELAY, Mme Maryvonne FABBRO, Mme Nicole MAURIZOT, M. Auguste CLARA-SILVERIO, Mme Corinne RAFFAELLI, M. Nicolas BOISIER, Mme Elise ALOUR, M. Daniel COURTIN, M. Bernard BISCH, M. Jean-Pierre ROTTHIER, Mme Marie-France BELLIARD, Mme Anne-Marie GERARD (présente jusqu'au point n°6), M. Bernard MERIGOT, Mme Corinne POTTIER, Mme Dominique GANDIN, Mme Nadège ACHTERGAELE (jusqu'au point n°1), M. Michel LACOSTE, M. Jean-Marc DEFREMONT, M. Jean-Claude LEOST, Mme Chadia SEMDANI (jusqu'au point n°7), M. David FABRE, Mme Lucienne GEORGES, M. Jean ESTIVILL.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES (Art. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales) :

M. Daniel GUETTO (pouvoir donné à Mme Marie-France BELLIARD)
Mme Joëlle EUGENE (pouvoir donné à Mme GERARD jusqu'au point n°6)
M. Alain RAKOTO-ANDRIANTSILAVO (pouvoir donné à Mme Jocelyne MAINTIER-LANG)
M. Eric MEHLHORN (pouvoir donné à Mme Nadège ACHTERGAELE jusqu'au point n°1)
Mme Gisèle NEDJAR (pouvoir donné à Mme Chadia SEMDANI jusqu'au point n°7)
Mme Béatrice TERRES (pouvoir donné à M. LEOST)
Mme Chadia SEMDANI (pouvoir donné à M. Jean-Marc DEFREMONT à partir du point n°8)

ABSENT EXCUSEE

Mme Carole MALGUY-BOUBEE

ABSENTS :

M. Stéphane CADEO
M. Samuel BAROUKH
Mme Anissa FERDJIOUI

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne FABBRO

N° 1/598 au N° 12/609

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance
dans lesquelles ont été prises les présentes délibérations ont été affichées à la porte de la Mairie conformément à
l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE SEANCE	P. 3 et 4
COMPTE RENDU DES DEBATS	P. 5 à 44
DELIBERATIONS	P. 45 à 57

COMPTE-RENDU DE SEANCE

(Article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne FABBRO

Le Conseil municipal

FINANCES

➤ 1/598

Prend acte des orientations budgétaires du budget de la ville pour l'exercice 2013.

➤ 2/599

Prend acte des orientations budgétaires du service de l'assainissement pour l'exercice 2013.

➤ 3/600

A la majorité,

Vote au scrutin secret

Scrutateurs : Mme RAFFAELLI et M. FABRE

Pour : 21

Contre : 7

Nul/blanc : 5

Modification du budget de la Ville pour l'exercice 2012, lequel s'élève désormais à la somme de 64.401.541,73 €.euros, la section d'investissement étant portée à 12.601.844,77 € et la section de fonctionnement à 51.799.541,73 €.

Les crédits sont modifiés comme suit :

- recettes de fonctionnement : -93.616,00 €
- dépenses de fonctionnement : -93.616,00 €
- recettes d'investissement : -141.657,00€
- dépenses d'investissement : -141.657,00€

➤ 4/601

A l'unanimité,

Modification du budget de l'assainissement pour l'exercice 2012

Cette modification budgétaire crée 1 500,00 € de dépenses nouvelles compensées par l'annulation d'une prestation de service d'un montant identique.

➤ 5/602

A l'unanimité,

Fixation de la surtaxe communale à 0,26 € HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2013 pour les versants de l'Orge et de l'Yvette.

➤ 6/603

A la majorité,

Vote au scrutin secret

Scrutateurs : Mme RAFFAELLI et M. FABRE

Pour : 25

Contre : 8

Nul/blanc : 0

Fixation à 150.000,00 € du montant des crédits de paiement qui seront ouverts à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2012.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ 7/604

A la majorité,

Contre : M. MERIGOT, M. LACOSTE, M. DEFREMONT, M. LEOST, Mme NEDJAR par mandat, Mme TERRES par mandat et Mme SEMDANI.

Exprime son opposition à la proposition d'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne telle qu'elle résulte de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2012.

RESSOURCES HUMAINES

➤ 8/605

A l'unanimité,

Instauration d'une participation forfaitaire au financement de la protection sociale complémentaire « risque santé » des agents municipaux.

AFFAIRES SOCIALES

➤ 9/606

A l'unanimité,

Abstentions : Mme MAINTIER-LANG, Mme ALOUR, Mme FABBRO.

Attribution à l'Association Soins et Aide Ménagère à Domicile (A.S.A.M.A.D), d'une avance d'un montant de 20.750,00 €, correspondant au quart de la subvention annuelle sollicitée, à valoir sur la subvention annuelle d'aide au fonctionnement qui lui sera allouée lors du vote du budget communal de l'exercice 2013.

➤ 10/607

A l'unanimité,

Abstentions : Mme MAINTIER-LANG, M. MONTRELAY, Mme ALOUR, M. GUETTO par mandat.

Attribution à l'Association Savinienne de Soins à Domicile (A.S.S.A.D), d'une avance d'un montant de 19.500,00 €, représentant 65% de la subvention annuelle sollicitée, à valoir sur la subvention annuelle d'aide au fonctionnement qui lui sera allouée lors du vote du budget communal de l'exercice 2013.

➤ 11/608

A l'unanimité,

Abstentions : Mme ALOUR, M. MONTRELAY, Mme MAINTIER-LANG, Mme RAFFAELLI, Mme FABBRO, Mme MAURIZOT, M. COURTIN, M. BISCH, M. LACOSTE, M. DEFREMONT, M. LEOST, Mme TERRES par mandat, Mme SEMDANI par mandat.

Attribution à l'Association Espace Solidarité d'une avance d'un montant de 13.250,00 €, correspondant au quart de la subvention annuelle sollicitée, à valoir sur la subvention annuelle d'aide au fonctionnement qui lui sera allouée lors du vote du budget communal de l'exercice 2013.

➤ 12/609

A l'unanimité,

Attribution à l'Association L'OASIS de Savigny-sur-Orge, d'une avance sur subvention d'un montant de 9.820,00 €, représentant le tiers de la subvention annuelle sollicitée, à valoir sur la subvention annuelle d'aide au fonctionnement qui lui sera allouée lors du vote du budget communal de l'exercice 2012.

Fait à SAVIGNY-SUR-ORGE, le 11 décembre 2012

Le Maire,
Laurence SPICHER-BERNIER



COMPTE RENDU DES DEBATS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012

Madame le Maire ouvre la séance à 8h30 et rappelle qu'aux termes de l'article L. 2121-16 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 13 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge le Maire a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

Madame le Maire dit que le droit de participer aux débats c'est à dire de s'exprimer au cours de la séance sur des questions portées à l'ordre du jour et mises en discussion a toujours été reconnu aux conseillers municipaux.

Rappelle que ce droit s'exerce sous le contrôle du Maire qui en sa qualité de président de séance du Conseil municipal en assure la direction des débats.

Indique par ailleurs que le Maire a compétence au titre de son pouvoir de police de l'assemblée pour prendre toute mesure nécessaire pour assurer le bon déroulement matériel des débats et le bon ordre dans la salle.

Ne doute pas que ce rappel sera entendu et compris par l'ensemble des conseillers municipaux pour la bonne tenue de leurs échanges et dans la mesure où la demande de parole doit être conforme à l'ordre du jour qui les réunit aujourd'hui.

Madame le Maire demande à Monsieur le Directeur général des services de procéder à l'appel.

Madame le Maire propose Madame FABRO comme secrétaire de séance.
Aucune objection n'est à relever.

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne FABRO

Madame le Maire indique procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2012.

Rappelle qu'aux termes de l'article 24.2 du règlement intérieur du Conseil municipal « les demandes de rectification apportées au procès-verbal doivent être adressées par écrit au Maire 48h avant la séance approuvant le procès-verbal » et indique qu'aucune réclamation n'a été faite.

Souhaite faire une intervention à l'attention de M. LEOST concernant la restauration scolaire.

Souligne que s'il y a des dossiers dans lesquels les intérêts de la commune doivent être pleinement défendus, c'est bien celui de la Restauration scolaire.

Souhaite apporter des précisions concernant les allégations de M. LEOST lors du précédent conseil municipal relatives au budget de la restauration et de son nouveau délégataire SODEXO. Dit à M. LEOST que tout vient à point à qui sait attendre.

Rappelle à M. LEOST qu'il se gausse d'avoir été le seul groupe à intervenir sur ce point. Souligne que cela est certainement dû au fait que les autres élus, notamment d'anciens maires-adjoints, n'ont pas eu le courage de le suivre de nouveau sur ce terrain glissant de la désinformation et de la manipulation.

Précise que les 930 enfants de maternelle et les 1500 enfants d'élémentaire qui déjeunent chaque jour dans les offices de la Ville méritent bien mieux que ces sarcasmes. Dit que cela n'empêche pas la Ville d'atteindre ses objectifs de qualité de la restauration scolaire des enfants. Dit qu'elle y veille personnellement en déjeunant plusieurs fois par mois avec eux et souligne qu'elle y veille également en termes de prix.

Souhaite en revenir aux deux questions posées par M. LEOST lors du précédent conseil.

Rappelle, sur le premier point, que le prix de vente moyen de la ville de Savigny sur la période janvier-août 2011 s'élève à 4.57€. Indique que ce prix comprend le prix des repas contractuels, plus la livraison du lait et les prestations annexes. Dit qu'il intègre le coût denrée, le cout des frais d'exploitation et les coûts de financement des travaux office et Unité de Production ainsi que le renouvellement du matériel. Dit qu'il est normal qu'il y ait donc un écart avec les prix des repas extérieurs à 3.62 € qui ne comprend pas tous ses éléments qui sont à la seule charge de la Ville.

Estime gonflé de la part de M. LEOST qu'il avance à titre de comparaison le prix moyen de 2.88 € soit 58 % de plus que le prix présenté dans notre rapport, 4.57 €.

Espère que M. LEOST aura l'honnêteté de rétablir la vérité sur le site Imagine Savigny.
Estime que M. LEOST sort de son chapeau le chiffre de 2,88 € sur la région parisienne.

Précise que le prix moyen annoncé par M. LEOST correspond à un prix de repas livré, sans impact de financement de travaux et de renouvellement.

Précise aussi que les spécificités du contrat c'est-à-dire avec de la viande race bouchère, un élément bio par jour, du jambon labélisé, ... ne peuvent être comparées au coût moyen d'un prix livré en Région parisienne.

Dit que ce qui est comparable entre collectivités c'est le coût denrée du repas sur une même période et précise que celui de Savigny s'élève à 1.89 €.

Indique que l'écart de 26% entre le prix du repas à Savigny-sur-Orge et celui à l'export s'explique par la composition des repas et l'impact du financement travaux - renouvellement. Estime que M. LEOST compare ce qui ne l'est pas et dit que les villes de Gauche, clientèle de notre centrale et du délégataire, ne s'en plaignent pas.

Indique que, s'agissant du deuxième point à savoir celui des investissements et conformément aux éléments mentionnés dans le compte rendu d'activités et au contrat, SODEXO a effectué des travaux de renouvellement du matériel (article 13 du contrat) à hauteur de 31 636 €, des aménagements à l'unité centrale de production pour 87 270 € et au restaurant municipal pour 4 539€ soit un total de 91 809 € conformément à l'article 10.1 du contrat des offices pour un montant de 397 113 € conformément à l'article 10.2 du contrat.

Précise que hors frais financier, ces montants sont parfaitement conformes au contrat et ces investissements sont inclus dans le prix du repas sur la durée du contrat de 12 ans.

Demande à M. LEOST de cesser d'affirmer qu'elle n'a pas jugé utile de lui répondre. Dit qu'au contraire, il est très utile de lui répondre pour rétablir la vérité. Demande à M. LEOST s'il espérait qu'elle le fasse lors du dernier conseil municipal la fleur au fusil.

Estime que les Saviniens et les enfants méritent mieux et dit que l'intérêt communal mérite, lui, que l'on prenne le temps d'apporter des précisions à ces contre-vérités.

Le procès-verbal du Conseil municipal précédent est adopté à la majorité.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la liste des décisions dont elle doit rendre compte en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales leur a été transmise à l'ouverture de la séance et demande s'il y a des observations.

Madame le Maire donne la parole à M. DEFREMONT.

Monsieur DEFREMONT

Dit qu'il n'a eu que quelques secondes pour regarder les cinq pages de décisions extramunicipales.

Madame le Maire

Indique que ces décisions sont disponibles en mairie et qu'il suffit de se déplacer.

Monsieur DEFREMONT

Précise qu'il existe un service public qui s'appelle « La Poste » qui permet d'expédier en même temps que l'ordre du jour ces décisions qui sont précieuses.

Madame le Maire

Indique que cela n'empêche pas les élus de se déplacer.

Monsieur DEFREMONT

Suggère alors de supprimer la Poste et invite tout le monde à se déplacer.

Souhaite avoir des éclaircissements concernant la décision n°1878 portant sur un nouvel emprunt pour un montant de 740 000 euros. Dit avoir vu à l'ordre du jour un emprunt de 430 000 euros prévu dans une décision budgétaire modificative. Se demande si ces deux emprunts sont cumulatifs.

Monsieur LEOST

Souhaite de plus amples informations concernant la décision n°1906 relative à un marché à procédure adaptée pour une mission de programmation d'une piscine municipale.

Se demande s'il faudra attendre le prochain conseil pour avoir des éléments de réponse.

Madame le Maire

Indique à M. LEOST qu'il aura des précisions en cours de séance.

Monsieur FRANCOIS

Précise que dans le cadre du budget primitif, le conseil municipal a voté un programme d'emprunt à hauteur de 2 250 000 euros. Indique que le montant de ce programme d'emprunt a été réduit au Budget supplémentaire. Dit qu'il y a un solde à réaliser de 740 000 euros qui correspond au solde du programme une fois avoir inclus les 430 000 inscrits dans la décision modificative.

Dit que le programme annuel d'emprunt sera de 1 740 000 euros et non de 2 250 000 euros comme prévu au budget primitif.

Madame le Maire procède au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Madame le Maire

N° 01/598

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - VILLE - EXERCICE 2013

Madame le Maire

Rappelle que, dans les deux mois précédant l'examen du Budget primitif de la commune, doit se dérouler le Débat d'orientation budgétaire (DOB), prévu conformément à la loi du 6 février 1992 et à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Indique qu'il n'est pas soumis au vote du conseil municipal mais qu'il s'agit d'une discussion sur les grandes orientations du prochain exercice 2013.

Précise que la note de synthèse présente des éléments très tangibles sur lesquels s'appuieront les échanges.

Indique que la philosophie demeure la même fondamentalement et qu'elle s'articule autour de 4 axes :

- 1- maîtrise des dépenses et limite des charges de fonctionnement
- 2- générer de l'épargne brute,
- 3- limiter le recours à l'emprunt,
- 4- contribuer à la poursuite du désendettement de la Ville tout en garantissant la politique d'investissement.

Indique que le budget 2013 s'inscrit dans un contexte macro-économique très détérioré. Dit que l'activité économique en France est quasiment à l'arrêt en 2012 et que selon les études les plus optimistes, le produit intérieur brut serait affecté d'une croissance estimée à 0,4% pour 2013.

Invite à la prudence plutôt que de parler de reprise supposée comme l'espère le Gouvernement. Dit que les prévisions oscillent ainsi entre - 0,3 % et + 1,3 % pour les plus optimistes. Dit que l'incertitude pèse ainsi sur les facteurs de croissance en 2013, surtout sur notre commerce extérieur alors que l'investissement des entreprises et la consommation des ménages augmenteraient très légèrement. Indique qu'il faut rester prudent car la croissance de la consommation des ménages restera conditionnée à la situation du marché de l'emploi et à l'impact des mesures de rigueur budgétaire que le Gouvernement impose. Dit que cette augmentation de la consommation des ménages progresserait de manière extrêmement superficielle, de + 0,3%.

Indique que l'hypothèse de croissance retenue par le Gouvernement est de 0,8 % pour 2013 dans son projet de loi de Finances.

Concernant l'inflation, dit qu'elle se maintiendrait en 2012 à 2 % en France contre 2,5 % au niveau européen. Dit que l'inflation anticipée en 2013 serait de 1,7% en escomptant que les prix des biens énergétiques et manufacturés n'explorent pas.

Précise que dans cet environnement économique peu florissant, les taux d'intérêts à court et long terme devraient rester bas. Dit que les indicateurs économiques sont orientés à la baisse en Europe et souligne que la chancelière allemande a d'ailleurs précisé que nous serions encore en situation de crise dans 5 ans alors que la très faible reprise économique envisagée en 2013 est déjà perçue comme annonciatrice de « lendemains qui chantent » par le Président Hollande alors que malgré les incartades et les reculades, pour ne pas dire l'immobilisme socialiste depuis six mois, la France a de nouveau perdu son triple A dans une agence de notation. Dit que bien sûr le groupe socialiste va clamer, pour ne pas dire s'insurger, que cela n'est pas de la faute des socialistes, et même que cela ne prête pas à conséquences.

Indique, pourtant, que la situation financière de la zone Euro s'impacte sur le secteur bancaire très exposé et des pays comme l'Espagne et la Grèce connaissent toujours des difficultés préoccupantes.

Dit que, dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne a décidé de baisser les taux directeurs à un niveau historiquement bas (0.75 %). Dit que l'objectif est de rendre ainsi de la liquidité sur le marché, mais précise que l'accès au crédit demeurera encore difficile et cela avec des marges élevées. Dit que dans un tel contexte il s'avère encore nécessaire de contraindre l'appel à l'emprunt pour les nouveaux investissements.

Explique que dans son Projet de loi de finances, le Gouvernement socialiste s'engage à ramener le déficit public à 3%, conformément aux engagements européens de la France et afin de redresser les finances publiques de celle-ci et amorcer une réduction de la dette à partir de 2014.

Estime que si l'objectif peut être partagé, il convient ici de préciser que l'effort demandé par le Gouvernement Ayrault dans le projet de loi de finances s'élève à 30 milliard d'euros (10 milliards d'euros sur les entreprises, 10 milliards d'euros sur les contribuables, et enfin 10 milliards d'euros d'économies en dépenses de l'Etat).

Dit que sur ces 10 derniers milliards, l'effort sera aussi demandé aux collectivités.

Dit que, comme stipulé dans la note de synthèse, les efforts dans le projet de loi de finances reposent principalement sur une augmentation importante des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire un alourdissement de la fiscalité dont la suppression de l'exonération pour les heures supplémentaires qui atteint le pouvoir d'achat de millions de Français. Souligne qu'en 2013 le taux de prélèvement obligatoire des administrations publiques devrait augmenter de 1,4 point pour atteindre 46,3 % du PIB au lieu de 44,9%.

Dit que le taux de prélèvement obligatoire des administrations locales devrait atteindre quant à lui 6 % du PIB et que les dépenses hors pensions (salaires) et charges de la dette sont gelées.

Indique que tous les acteurs de la dépense publique sont sollicités pour le redressement des comptes. Souligne avoir invité également les collectivités territoriales tenues par les camarades socialistes lors des débats d'orientation précédents.

Dit que la loi de finances applique la nouvelle norme d'évolution de la dépense, c'est-à-dire le gel en valeur, et cela pour la deuxième année consécutive. Dit que les dépenses ne sont plus indexées sur l'inflation pour ce qui est du concours de l'Etat aux collectivités locales, hors FCTVA. Espère que la Ville sera épargnée en 2013 puisque les concours sont stabilisés mais dit que pour les prochaines années le Gouvernement Ayrault a déjà annoncé une diminution de 750 millions de dotations de l'Etat aux collectivités.

Concernant la dotation nationale de péréquation dit qu'une modification du seuil de l'effort fiscal est envisagée et ajoute que la commune devrait en être privée à terme.

Dit que malgré les efforts de maîtrise des comptes pour une gestion équilibrée et prudente, le Gouvernement Ayrault va une nouvelle fois s'attaquer à la ville et au pouvoir d'achat des Saviniens.

Dit que grâce à la gestion menée par une majorité de droite, la commune escomptait percevoir 1 millions d'€ en 2013. Dit qu'aujourd'hui la Gauche, le reprend. Dit que la Gauche restera toujours des cigales et la Droite des fourmis comme le dit si bien la fable de la Fontaine.

Dit que le Gouvernement socialiste considérant les Saviniens comme « riche fiscalement » va faire évoluer, c'est-à-dire tripatouiller, les modalités de calcul des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement et cela en défaveur de la Ville. Dit que l'écêtement de la DGF s'opère donc en fonction du potentiel fiscal pour 2013.

Dit que le Projet de loi de finances du Gouvernement va donc élargir le nombre de communes concernées alors même que la situation de la commune s'améliore, alors même que la majorité municipale a anticipé dès 2010 le redressement des finances locales, alors même que la Ville a ainsi pu améliorer son épargne brute comme sa capacité de désendettement.

Dit que sa majorité se doit de maintenir ses efforts pour la qualité de ses équilibres comptables.

S'engage à ce qu'ils soient préservés, conservés malgré une diminution des dotations de l'Etat et une augmentation de la contribution de la Ville aux fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Rappelle la montée en puissance de ce dernier fonds sur 5 ans au niveau national :

- une enveloppe de 150 Millions € en 2012,
- 360 Millions € en 2013,
- 570 Millions € en 2014,
- 780 M€ en 2015,
- puis 2 % des ressources fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre (GFP) à compter de 2016.

Dit que la Commune de Savigny a versé l'an dernier à ce fonds 78 000 € et cette année 150 000 € et met en avant les chantres de l'intercommunalité qui viennent répéter à l'envie que c'est inodore fiscalement.

Ne doute pas que le groupe socialiste le rappellera tout à l'heure dans son intervention, comme il n'oubliera pas de souligner aux Saviniens, l'explosion fiscale qu'il veut leur réserver en poussant à marche forcée notre ville dans les bras de la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne.

Dit que les 11 % d'augmentation de la taxe foncière de l'intercommunalité voisine sont un autre débat qui est loin d'être terminé et que ce n'est pas à proprement le moment d'en parler.

Dit que les dotations, c'est-à-dire les produits des fonds de concours de l'Etat et de la Région, dans l'hypothèse la plus pessimiste, seront dégradées.

Indique que le plan pluriannuel de réductions des déficits publics engagé par le Gouvernement impactera à la baisse la Dotation Globale de Fonctionnement de la Ville tandis que nous allons perdre progressivement notre Dotation nationale de péréquation, passant en 2013 de 1 M € à 500 000 €. Dit que, alors même que la Ville n'était plus éligible depuis plusieurs années, et que la majorité municipale a conduit des efforts importants pour y accéder à nouveau, le Gouvernement socialiste vient ponctionner la moitié de cette cagnotte, ce qui a un impact sur les investissements.

Dit que, malgré ces nouvelles ponctions fiscales, il est impératif que les charges de fonctionnement de la Ville soient contenues. Précise que les efforts seront comme d'habitude constants pour garder des marges de manœuvre que les socialistes veulent réduire à tout prix.

Dans le contexte global ainsi rappelé, c'est-à-dire un contexte macro-économique tendu et une ponction fiscale généralisée de la part du gouvernement socialiste sur le dos des contribuables, des entreprises et des collectivités, dit ne pas avoir d'autres choix que de respecter les grandes orientations de l'an dernier. Indique à M. ESTIVILL qu'il s'agit d'orientations guidées par la prudence et non par la frilosité.

Dit que le préalable aux grandes tendances budgétaires que la majorité municipale a arrêtée concerne la stabilité des taux communaux en matière fiscale. Dit que cette année encore, les impôts locaux n'augmentent pas.

Concernant les recettes fiscales, dit que les taux de prélèvement au titre de la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière et la Taxe sur le Foncier Non Bâti comme ceux de la Contribution Foncière des Entreprises demeurent inchangés. Dit qu'il n'y a pas d'augmentation communale.

Rappelle que le taux d'aujourd'hui est le résultat du transfert à la commune de la part départementale de la taxe d'habitation, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale. Rappelle que le taux de la taxe d'habitation est fixé selon des paramètres définis par les services fiscaux du Gouvernement.

S'agissant de la Taxe d'habitation à 27,73 %, dit que le taux communal est maintenu à 19,42 % et le taux départemental à 7,4%, sans oublier les frais de gestion.

Dit que la taxe foncière sur les propriétés bâties reste à 17,42 %.

Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, dit que le taux communal est à 50 %, plus les frais de gestion, soit 52,43 %.

Pour la Cotisation foncière des entreprises, dit que le taux communal est à 20,97 % tandis que le taux départemental est à 9,49%, le taux régional à 1,72%, soit un taux global à 28,34 % en intégrant les frais de gestion.

Dit que la fiscalité directe générera 27 millions d'euros.

Dit que le taux de prélèvement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, évoluera en fonction du coût du service et estime que le produit de la taxe sur les droits de mutation doit être révisé à la baisse car Savigny, commune extrêmement pavillonnaire, est du point de vue immobilier, rattrapée par la crise. Précise que les produits des services, à périmètre constant, sont estimés avec une progression de 2,2% correspondant à l'augmentation des tarifs. Dit que cette recette est envisagée autour de 700 000 €. Estime enfin que les charges de fonctionnement ne progresseront qu'à un rythme inférieur à celui de l'inflation.

Souligne, concernant les dépenses de fonctionnement, et au regard des éléments précédemment mentionnés, que l'autofinancement se situera à un niveau permettant à la fois de couvrir l'annuité d'emprunt en capital et de participer avec ses fonds propres au financement des investissements. Dit que c'est un exercice difficile mais que sa majorité va réussir.

Toutefois, à cause des contraintes imposées par le Gouvernement AYRAULT, les amis de M. LFOST et DEFREMONTE, qui voient donc une diminution des dotations et des effets négatifs de la péréquation horizontale, dit devoir encadrer l'enveloppe d'investissements à hauteur de 5,8 millions d'euros, dont 2,6 M€ sont réservés au remboursement de la dette. Dit que le programme d'emprunt se limitera à un tirage de 2,6 M€.

Souhaite revenir au chapitre des dépenses de fonctionnement.

Prévoit que les charges de fonctionnement ne progresseront pas à un rythme supérieur à celui de l'inflation tout en intégrant les versements obligatoires au FNGIR et au fonds de péréquation horizontale (FPIC).

Principales composantes de la section de fonctionnement, dit que les charges de personnel augmenteront de 2% pour tenir compte des avancements de grade et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ainsi que le recrutement de personnel suite à l'ouverture de classes pour l'année 2012/2013 dans les écoles (deux classes pour Aimée Leclerc, une classe pour Saint-Exupéry, pour Chateaubriand et Kennedy). Dit que les charges de personnel représentent 52,2 % des dépenses de fonctionnement. Dit qu'en moyenne, au niveau national, toutes collectivités confondues, elles sont en progression entre 1,5 % et 2 %.

Regrette que le gouvernement prenne toujours le soin de charger la mule.

Donne l'exemple du passage à la semaine de quatre jours et demi d'école même si le Président Hollande donne jusqu'à la rentrée 2014 pour appliquer la réforme des rythmes scolaires. Précise que, bien sûr, le gouvernement annonce un fonds de 250 millions d'euros pour en supporter le coût mais indique que cette somme sera réservée aux communes les plus pauvres ou rurales. Dit qu'avec le nouveau découpage de la journée qui prévoit la fin des cours à 15h 30 – 15h 45, la commune devra à terme supporter de nouvelles charges d'encadrement pour de nouvelles activités sans oublier le coût des transports scolaires.

Rappelle qu'il n'est pas possible de réduire d'avantage les charges de personnel sans que la qualité du service public local soit atteinte, et reconnaît aussi les efforts consentis par les agents communaux pour les administrés et le cadre de vie à Savigny-sur-Orge.

Rappelle aussi que l'effet GVT impose mécaniquement une hausse des charges de fonctionnement puisque l'évolution de la rémunération des personnels s'établit en fonction des mesures d'ancienneté et de promotion appliquées individuellement à chacun des salariés.

S'agissant du chapitre des subventions et participations, dit que la municipalité honorera les engagements de la Ville en direction du secteur associatif comme du Centre Communal d'Action Sociale afin de mener une politique de solidarité en faveur des aînés et des plus fragiles.

Concernant les charges financières, dit qu'elles intègrent les emprunts contractés en 2012 et les produits arrivés à maturité. Hors Intérêts Courus Non Echus (ICNE), dit qu'elles évolueront d'environ 1,6%, et correspond à une faible progression liée à un contexte global de taux bas et aussi à l'appel modéré à l'emprunt sur la période 2011/2012.

Dit que les charges de gestion courante connaîtront une progression de 1,15% sachant que les dépenses d'énergie, de combustible et de carburant subiront les plus fortes hausses.

Indique que la bonne gestion menée par la majorité permet de conduire malgré tout une politique volontariste en matière d'investissement.

Hors remboursement de la dette, dit que les dépenses d'investissement sont évaluées à environ 5,8 millions d'euros. Dit assumer également la volonté de la majorité municipale de reconstituer l'épargne brute puisque l'effort consenti pour reconstituer de l'épargne brute limitera l'appel à l'emprunt à 2,6 M € soit une couverture de 45 % de la dépense d'équipement.

Dit qu'au 1^{er} janvier de cet exercice, l'encours de la dette s'élève à 38,79 M €, représentant un ratio de 1,031 € par habitant. Dit que la Ville est en dessous de la moyenne de la strate en 2011 qui est de 1,118 € par habitant et concernant la dette, dit qu'elle se répartit à 81% d'emprunts à taux fixe et 19 % à taux variable.

Espère que cette année aucune question ne lui sera posée concernant les produits structurés et rappelle qu'aucun d'entre eux ne sont des produits à risque d'après la chartre GISSLER. Dit que les produits structurés sont actuellement sécurisés, le taux moyen de la dette est de 3,42 % et sa durée résiduelle de 14 ans. Dit que le ratio par habitant à Savigny-sur-Orge sera de 1031 €.

S'agissant des recettes d'investissement, dit que le programme d'investissement est financé d'une part par l'emprunt couvrant 45 % du programme d'équipement et d'autre part, par les ressources couvrant 55 % du programme pour un montant égal de 3,2 M€.

Dit que les ressources propres sont constituées premièrement de subventions obtenues sur la qualité des projets dans le cadre des contrats avec la Région Ile de France et le Département de l'Essonne, soit 400 000 €, deuxièmement par le fonds de compensation de la TVA, soit 1 millions d'€, par le produit de la taxe d'aménagement d'un montant de 130 000 €, par le produit des amendes de police estimé à 57 000 €. Dit que les ressources propres sont également constituées par l'autofinancement au titre des dotations aux amortissements, soit 810 000 € et enfin par l'autofinancement complémentaire. Dit que le financement de l'annuité en capital de la dette soit 2,69 M € sera entièrement couvert par un virement de la section de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement, c'est-à-dire des dépenses d'avenir, dit qu'elles sont estimées à 8,9 M €.

Dit vouloir réserver 2,6 M € au remboursement du capital de la dette et affecter 5,8 M € pour la réalisation et la poursuite du programme d'investissement pour bâtir l'avenir de Savigny et garantir la qualité des services publics proposés aux Saviniens.

Dit que, pour la quatrième année du contrat régional, elle propose de porter les crédits pour l'aménagement du Gymnase Champagne à hauteur de 675 000 €, pour finaliser l'accessibilité à un équipement public sportif des habitants de ce quartier notamment.

Dit qu'elle va engager également 365 000 € pour d'une part la 3^{ème} tranche de l'achat du bâtiment de la CPAM et surtout 450 000 € pour la première tranche du pôle intergénérationnel du Vert Galant qui comprend un foyer logement pour personnes âgées (44 chambres), une crèche de 40 berceaux et un Relais Assistante Maternelle de Savigny.

Dit que la Ville investit pour les familles de Savigny dans cette opération et annonce que la première pierre sera posée bien avant la fin de la mandature.

S'agissant des projets dits récurrents, dit que la Ville investira plus de 4,69 millions d'€.

Dit que l'enveloppe la plus importante sera bien entendu réservée à l'aménagement de l'espace public à Savigny, près de 3,3 millions d'€, c'est-à-dire les interventions sur la voirie, dont celles pour les personnes à mobilité réduite et les espaces verts.

Dit qu'elle ne fera pas d'inventaire à la Prévert des rues qui pourront être refaites cette année mais confirme que la voirie demeure toujours une priorité importante pour la majorité municipale comme pour les Saviniens.

Dit que la Ville poursuivra également la modernisation de l'éclairage public et une impulsion sera donnée pour une amélioration du traitement des eaux pluviales, notamment dans le quartier des Prés-Saint-Martin qui a beaucoup souffert d'intempéries diluviennes et répétitives (3 300 000 €).

Rappelle que l'investissement, c'est aussi garantir la qualité de l'accès aux bâtiments publics de Savigny. Dit que la Commune va affecter 100.000 € pour l'entretien des bâtiments administratifs et 60 000 € pour les équipements culturels, mais dit que l'essentiel de l'investissement, près de 610 000 € se portera au profit des écoles et des réfectoires comme des structures de l'enfance et de la petite enfance, et cela pour accueillir dans les meilleures conditions qui soient, les petits Saviniens. Concernant l'entretien des équipements sportifs, estime que 150.000 € seront nécessaires. Enfin, estime les besoins en matière de mobilier, d'informatique et divers matériels d'outillage à 350 000 €.

Souhaite terminer ce débat d'orientation budgétaire par les enveloppes réservées à construire l'avenir de la ville, à lui donner les perspectives requises à son développement et au cadre de vie demandé par les concitoyens.

Dit qu'au titre des études complémentaires pour le Plan Local d'Urbanisme, la Commune allouera 25.000 € et 30.000 € pour la deuxième partie des études réalisées pour la rénovation urbaine de Grand-Vaux.

Tiens à rassurer immédiatement M. FABRE à ce sujet. Dit se souvenir que l'an dernier il l'avait interrogé sur la réalité de la volonté du Maire de présenter le résultat de ces études aux élus du conseil municipal ainsi qu'à la population.

Indique à M. FABRE que cela ne saurait tarder et espère qu'il soutiendra la majorité municipale dans sa démarche comme il l'a fait pour défendre le projet du TRAM-TRAIN, prérequis au désenclavement de ce quartier.

Se demande si M. FABRE arrivera à convaincre ses anciens amis du Parti socialiste qui ont bien du mal à interpellier le Président socialiste du STIF, M. Jean-Paul HUCHON, pour le faire plier sur le tracé de ce nouveau mode de transport. Rappelle que M. ESTIVILL parlait le mois dernier de volonté politique. Estime qu'il s'agit aussi d'un intérêt communal qui doit transcender les clivages politiques.

Dit que la réflexion pour la rénovation urbaine, commerciale, sociale, axée autour de la valorisation du patrimoine environnemental, doit être affinée mais ne doute pas que l'orientation globale saura séduire celles et ceux qui se refusent à diviser les Saviniens.

Estime que Grand-Vaux ne doit pas être considéré comme un quartier à part mais un atout, une pièce maîtresse pour l'avenir de Savigny, parfaitement intégrée à notre Plan Local d'Urbanisme.

Indique qu'après avoir financé une étude propre à la présentation d'une réflexion urbaine réaliste, justifiant l'inscription du site de Grand Vaux dans le cadre d'un programme ANRU, ceci avec l'appui du préfet à l'égalité des chances qui a donné suite à ce dossier, aujourd'hui déposé au ministère de la ville, il convient d'en fixer plus précisément la programmation avec l'intervention d'un aménageur.

Dit vouloir se préparer à l'éventualité d'un ANRU 2 et notamment à concrétiser le développement des équipements publics envisagés sur ce site. Dit que Grand Vaux mérite plus qu'une simple rénovation de l'existant. Espère mener à bien une transformation en profondeur de ce quartier avec le principal bailleur, Coopération et Famille.

Dit vouloir aussi venir en aide aux copropriétés pour les accompagner avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, si elles en avaient besoin, les accompagner aussi en termes d'économie d'énergie. Estime que pour le volet transport, il faudra se battre pour que le STIF, le syndicat des transports contrôlé par les socialistes, entende enfin la nécessité d'un gare du TRAM-TRAIN. Dit qu'il est hors de question d'accepter un tunnel sous la route départementale et la voie ferrée pour désenclaver Grand-Vaux vers Epinay.

Dit que les projets de la majorité municipale sont ambitieux, certes à moyen et long terme, mais estime qu'ils ont le mérite d'avoir été engagés et qu'ils proposent une perspective d'ensemble et des projets d'intérêt général pour la ville.

Dit qu'elle intègre, bien entendu dans ces études, le projet de piscine municipale qui fait couler déjà beaucoup d'encre et pour lequel les rumeurs les plus folles circulent déjà.

Invite les élus à ne pas s'inquiéter car la majorité municipale n'aura pas les yeux plus gros que le ventre. Indique que le projet sera mesuré et qu'il est parfaitement justifié auprès des Saviniens.

Dit ne pas vouloir conduire un projet pharaonique comme celui d'Athis-Paray qui semble avoir pris l'eau plus d'une fois depuis sa construction.

Dit entendre déjà M. DEFREMONT et LEOST reprendre en chœur le couplet de l'intercommunalité.

Dit entendre M. DEFREMONT indiquer que le projet est inutile et que le Maire de Savigny-sur-Orge engage la Ville sur une pente glissante qui va alourdir sa dette.

Dit entendre M. LEOST préciser que le Maire de Savigny-sur-Orge n'a pas compris que les saviniens ne veulent plus de leur piscine et qu'ils se satisferont de celle des villes voisines.

Estime avoir les moyens demain d'offrir une piscine communale à ses concitoyens et surtout aux enfants de Savigny qui vont enfin apprendre à nager chez eux après les efforts consentis par la Ville et les Saviniens et la gestion équilibrée conduite par la majorité municipale. Trouve ce projet parfaitement légitime pour une ville de 40 000 habitants qui comptent plus de 3000 enfants.

Estime que, contrairement aux affirmations péremptoires de M. DEFREMONT lors du dernier conseil municipal, la majorité municipale pose les jalons d'une politique globale marquée par une forme de continuité qui garantit ses résultats années après années.

Estime que cette démarche conduit la majorité municipale à imaginer des projets d'avenir aujourd'hui réalistes et parfaitement réalisables grâce à une bonne gestion, maîtrisée et équilibrée et qu'elle porte ses fruits.

Demande s'il y a des observations.

Monsieur FABRE

Remercie le Maire de lui donner la parole pour ce qui restera son votre dernier débat d'orientation budgétaire pour le prochain budget plein et le dernier exercice de sa mandature.

Dit que c'est l'heure de tirer un premier bilan et de dresser des perspectives, celles de Madame le Maire et les siennes.

A la lecture de la note de synthèse et à l'écouter encore aujourd'hui, dit qu'on ne peut pas reprocher au Maire d'être dans la continuité et même d'être cohérente dans ses orientations budgétaires d'années en années depuis le rapport Klopfer de septembre 2010, consécutif au putsch UMPiste de mars 2010.

Dit que c'était déjà une habitude les coups forcés à l'UMP. Dit que Messieurs Copé et Fillon ont semble-t-il été bien inspirés. Ajoute que le PS n'est pas mal non plus à Chilly-Mazarin en ce moment. Estime que les 4 axes prioritaires de la majorité municipale sont identiques, mais se demande qui pourrait aller contre cette philosophie globale qui n'a d'autres mots et obligations que celle d'être synonyme de rigueur. Pourtant estime que la rigueur est là et que l'on n'en parle pas !

Estime que c'est pour cette raison que l'orientation budgétaire présentée pêche dans sa mise en œuvre, que le budget s'essouffle d'années en années.

En veut pour preuve les reports d'investissements successifs qui pourraient en interpellé plus d'un, sans oublier les récritures comptables que le Maire doit assumer et pour lesquelles il espère des explications.

Indique que si la trésorerie publique valide cette écriture de régularisation, il donnera quitus au Maire sur ce point car dit avoir confiance dans le contrôle de l'Etat.

Dit ne pas vouloir jeter, ici et maintenant, la pierre sur une gestion qui n'était pas celle du Maire à ce sujet, ni encore moins tirer sur l'ambulance c'est-à-dire sur quelqu'un qui n'est plus ici aujourd'hui pour se défendre de ces décisions.

Espère que l'on n'aura pas de nouveau droit au sketch de l'opposition à la majorité municipale, notamment ceux qui étaient pleinement aux commandes à cette époque. Invite notamment M. MERIGOT et MEHLHORN à faire leur examen de conscience et à parcourir leurs archives.

Estime que les promesses de la majorité municipale sont là, mais le problème c'est que les actes ne sont pas à la hauteur de ses ambitions, ni celles de la ville, ni celles des concitoyens.

Cite pour résumer Cervantès qui écrivait : « Du dire au faire, la distance est grande ».

Demande à Madame le Maire comment elle justifie ces reports d'investissements. Se demande pourquoi les services n'ont pas pu les mettre en œuvre alors que l'Assemblée les avait votés.

Dit que le Maire a réussi à lancer de nouvelles études concernant le projet de piscine pour la Ville comme l'avait déniché M. MERIGOT en fouinant sur le site de la ville dès l'été dernier.

Se demande s'il s'agit, là encore, d'un effet d'annonce, sans grand renfort de communication jusque-là, sauf sur les affiches de la mémoire vivante de Savigny que représente ici, Jean ESTIVILL, et qui fait ainsi la promotion indirecte de ce projet. Se demande si le Maire en aura demain les finances pour supporter un tel investissement.

Dit que l'ensemble des élus ont rejoint les positions de notre historien de politique locale sur la nécessité d'un bassin à Savigny. Se demande, au regard des finances de la Ville, à combien le Maire estime sa réalisation ; 5, 10, 15, 20 millions ?

Se demande quel type d'équipement le Maire envisage-t-elle d'étudier, à quel endroit et sur quel terrain. Estime que ce projet n'appartient pas au Maire et qu'il est d'intérêt communal.

Dit comprendre qu'à la lecture de la prochaine note de synthèse il n'est pas question de bénéficier de celle des Portes de l'Essonne.

Indique avoir deux autres questions.

Dit que la première concerne les associations et notamment le club de Baseball de Savigny.

Dit avoir compris que les pourparlers semblent rompus entre la direction de ce club et le Maire.

Dit ne pas vouloir entrer dans le débat des raisons, qui peuvent se comprendre et qui ont poussé le Maire à limiter l'accès du terrain aux jeunes et aux enfants comme à l'origine.

Se demande pourtant s'il n'existe pas une solution temporaire pour le maintien sur ce site pour l'entraînement des séniors, sans aller dans des dépenses somptuaires et supplémentaires d'aménagements qui enlaidiraient non seulement le voisinage des riverains directs mais alourdiraient les comptes.

Se demande si une inversion du terrain est possible et envisageable dans l'attente d'un projet partagé entre plusieurs partenaires dans l'enceinte du lycée Corot comme l'adjoint au maire délégué aux Sports l'a annoncé dans le magazine municipal.

Concernant la manifestation du club, regrette que le Maire ait refusé de les recevoir alors même estime-il que la Mairie est notre maison commune et que l'inquiétude persiste sur l'avenir du club.

Demande au Maire si la subvention municipale au club sera maintenue, réduite ou supprimée.

Indique que la presse annonçait une entrevue entre le Maire et un représentant de la ligue Ile-de-France de Base-ball. Se demande quelle en a été la teneur et comment le projet municipal de déménagement a été accueilli.

Indique que sa seconde question porte sur les illuminations de Noël. Dit avoir du mal à saisir la cohérence de l'action municipale sur ce point au regard de l'augmentation de près de 100 000 € proposée. Se demande si, en période de crise, cet argent ne serait pas plus utile ailleurs.

Dit regretter, en tant que chef d'entreprise de services à la personne et comme militant écologiste, sans être pour autant un khmer vert, que les orientations budgétaires n'expriment pas une vision d'avenir pour la Ville comme pour les forces vives, associatives, d'entreprises et les familles.

S'interroge sur la politique du Maire en matière de développement durable, si chère à Jean-Louis Borloo et Chantal Jouanno, ses nouveaux amis de l'UDI.

Dit que le Maire a redéfini le périmètre d'intervention des adjoints au maire en septembre dernier avec un maire-adjoint espère-t-il plus investi à ses côtés dans ce domaine car indique ne rien voir venir dans ce sens au-delà des économies d'énergies sur l'éclairage public.

Se demande quel est le diagnostic énergétique des bâtiments communaux. Se demande quelles seraient les économies réalisées par de tels investissements alors que le Maire annonce dans sa note de synthèse que la facture des énergies fossiles va faire un bond l'année prochaine.

Estime qu'il est temps de penser à une transition écologique concrète mais jamais anticipée auparavant par le précédent maire-adjoint.-Dit que beaucoup de temps a été perdu par des divisions intestines dont les Saviniens ont fait les frais, au sens propre comme au sens figuré. Invite Madame le Maire à redoubler d'efforts cette année et la suivante avant la transition démocratique de 2014 à Savigny-sur-Orge qu'il portera devant les suffrages.

Estime qu'il est trop tard pour conduire une politique de développement durable autour de laquelle le Maire aurait pu fédérer nombre d'acteurs associatifs et représentants de communautés d'intérêts. Dit que le Maire n'a pas pu la mener cette année, comme les précédentes et comme dans le prochain budget parce que ce qui est nécessaire pour construire l'avenir de la Ville le Maire le présente seulement maintenant. Dit vouloir parler de la belle exposition dans le Hall de l'Hôtel de Ville, continuité d'un article paru dans le magazine municipal et d'un site internet statique. S'interroge sur la façon dont est imaginé Savigny et comment est proposé de construire le Plan local d'Urbanisme de Savigny et l'avenir de la Ville. Estime que tout cela est fait en catimini, qu'il s'agit d'un service minimum, qu'il y a consultation mais pas de concertation.

Se demande à quand une rencontre avec les premiers concernés pour discuter du diagnostic et des enjeux. Dit à Madame le Maire qu'elle ne peut pas en faire l'économie si elle veut proposer et associer autour d'un vrai projet à l'écoute des attentes et des préoccupations des Saviniens.

Met en avant le slogan « Savigny avance avec vous » mais trouve que le Maire ne va pas jusqu'au bout de la démarche. Estime que cela reste de l'habillage, de la communication et que le PLU reste encore une fois au point mort.

Dit que la majorité municipale propose sur ce sujet, encore cette année, de financer des études, des études, encore des études à tel point que l'on se demande à quoi ont servi les précédentes.

Dit que le problème avec les études, c'est que les projets restent dans les cartons et conduisent à ne pas écouter les demandes concrètes pour améliorer le quotidien des Saviniens en faisant une confiance aveugle à des experts, des oracles d'un monde merveilleux mais bien illusoire à Savigny.

Dit répondre à la négative à l'affirmation « Savigny avance avec vous » et précise qu'elle est figée. Dit qu'elle est immobile et au mieux piloter par à coup comme l'aire de jeux et les concerts gratuits Place Davout sans oublier les concerts classiques en plein air Parc Champagne. Indique que ce n'est pas les jeux du stade mais explique que donner ainsi des jeux au peuple n'a jamais empêché un empire de sombrer.

Se demande combien couvrera la programmation culturelle de Savigny l'année prochaine car seulement 1500 € ont été réservés pour les acquisitions culturelles de la Ville.

Présente la Montagne Pavée comme le dernier exemple en date d'une politique par à-coup, avec effets de manche et effets d'annonce. Dit qu'il attend les résultats de la consultation populaire, sans garantie d'impartialité d'ailleurs. Estime qu'une étude globale et indépendante serait pourtant nécessaire pour redéfinir le plan de circulation et de stationnement dans la ville dans son ensemble. Encourage le Maire à avoir du courage et à ne pas s'arrêter en si bon chemin.

Dit ne pas s'être prononcé contre la gratuité du Parking Davout lors du dernier conseil municipal mais considère que cette décision ne s'intègre pas dans une vision globale de redynamisation du commerce local autour du Pôle gare, qui ne se limite pas à la gestion d'un marché.

Considère qu'une ville pavillonnaire de la taille de Savigny mérite des commerces de qualité qui participent à son dynamisme, à son embellissement afin de mieux accompagner ceux qui sont installés autour de ce centre névralgique. Dit que là encore il n'y a pas de vision et que la Ville devrait bénéficier d'actions comme la valorisation de la Zone d'Activités.

Salut par contre l'investissement de la majorité municipale pour le Quartier de Grand-Vaux mais estime qu'il ne peut se faire au détriment du maintien de la qualité de vie sur les quartiers pavillonnaires, des zones résidentielles.

Dit que, concernant Grand-Vaux, le Maire s'était engagé l'année dernière à présenter aux élus les conclusions de ces études en conseil municipal et aux habitants du quartier. Estime que l'engagement de Madame le Maire est resté lettre morte et qu'elle demande au conseil municipal de financer de nouvelles études.

Se demande quels sont les résultats et les préconisations pour aller plus loin dans ce dossier alors que le Gouvernement socialiste a réduit à peau de chagrin les financements publics dans le cadre de la politique de la Ville. Demande au Maire si on doit aller quémander une obole aux fonds d'investissement du Qatar imaginé par son ami Sarkozy et défendu aujourd'hui par les socialistes.

Dit qu'il ne va pas se complaire à une bataille de chiffonniers sur les chiffres avancés comme la semaine dernière sur la Restauration scolaire. Estime que l'on fait dire ce que l'on veut aux chiffres.

Précise que ce qui compte, c'est la volonté politique, le projet de ville à proposer aux concitoyens, un projet d'intérêt communal plus ouvert, plus dynamique, plus volontaire et surtout plus cohérent.

Dit que le Maire pourrait rétorquer que l'opposition fait de doux rêves, qu'elle va plus vite que la musique en s'imaginant demain dans son fauteuil parce que sa gestion a un sérieux passif, pas financier, les grands équilibres sont respectés, mais dans la conduite de projets d'envergure dont cette note de synthèse n'est que l'illustration. Indique que la politique menée par le Maire est celle de l'immobilisme et de l'attentisme, révélateurs d'une fin de cycle, sans vouloir conduire un procès contre les valeureux conquérants de 1983 siégeant autour de cette table et ses efforts démesurés pour maintenir ce navire à flots.

Pour terminer, dit que le Gouvernement a mis en place des contrats d'avenir qui ne sont pas exactement les emplois-jeunes des années Jospin. Rappelle que la Ville de Savigny avait fait appel à ce type de contrat et se demande si le Maire va réitérer cet engagement passé en proposant une porte de sortie à ces jeunes qui ont besoin de formation pour s'intégrer dans la vie active alors que la Gauche n'arrive pas encore à enrayer la progression du chômage.

Monsieur ESTIVILL

Dit vouloir réserver son commentaire sur les orientations programmatiques pour le vote du budget compte tenu des enjeux à venir, à savoir l'acte III de la décentralisation, qui vient renforcer l'intercommunalité forcée dont la commune aura à souffrir et les effets du traité Merkel-Hollande qui a repris celui de Merkel-Sarkozy, comme l'a reconnu le Premier ministre Ayrault, et donc l'austérité imposée aux collectivités territoriales comme l'a annoncée François Hollande, du point de vue par conséquent des dotations, des subventions pour les communes, les départements.

Souhaite aborder le dossier de la piscine.

Se félicite que soit entrepris une étude. Dit qu'il aurait aimé avoir des éclaircissements sur la position des socialistes, des verts et du MoDem. Précise qu'à la lecture de leur article dans le bulletin municipal il est à craindre que les socialistes persèverent dans leur hostilité, position constante, à la construction de cet équipement de proximité.

Dit que M. DEFREMONT l'accusait ici même de faire de la préhistoire parce qu'il rappelait la position de la présidente de son groupe, Mme ROZE DES ORDONS, il y a dix ans, réclamant le stationnement payant. Précise que maintenant c'est M. DEFREMONT qui remonte en arrière de trente ans pour reprocher à la droite son inertie dans le domaine de la natation. Dit approuver cette affirmation, ce besoin qui figurait dans le programme 1989, mais dit que ce qui est cocasse c'est qu'il a ajouté « qu'à force de regarder en arrière je risquais de trébucher ».

Souhaite dire aujourd'hui que lui quand il regarde en arrière ce n'est pas en se chaussant de lunettes avec des verres fumés. Dit que M. DEFREMONT a oublié que cela lui a valu d'être insulté par sa chef de file Mme ROZE DES ORDONS, qui a écrit qu'il était un démagogue parce qu'il voulait construire une piscine.

Dit qu'un démagogue c'est celui qui promet de faire ce qu'il sait ne pouvoir réaliser. Dit apprécier de ne plus être insulté par le groupe socialiste mais précise que la question de la position du groupe socialiste n'en est pas plus claire pour autant.

Donne lecture d'un extrait se rapportant à cette question, écrit par le groupe socialiste-verts-MoDem dans le bulletin municipal : « ...le contexte économique particulièrement contraint et le bon sens devraient imposer de réfléchir à cette question avant de commander une étude... Savigny est désormais sur le point de rejoindre la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne (CALPE) comme l'a confirmé récemment le préfet. La réalisation des équipements de natation relèvera donc dans quelques mois de la seule compétence communautaire... alors que ce dossier ne pourra trouver son aboutissement que dans le champ plus large des besoins des cinq villes. ..Enfin la question de l'emplacement de ce futur équipement pose lui aussi question, tant l'établissement urbain a épuisé les réserves foncières de la ville. il n'y a plus de place ? La majorité municipale a trouvé la parade en interdisant au club de baseball de Savigny d'accéder à son terrain, et en récupérant le précieux emplacement. »

Estime que tout est dit, c'est-à-dire tout et son contraire pour noyer le poisson. Dit que l'argument de l'emplacement, c'était celui du secrétaire général de mairie en 1992 et dit que l'on a vu combien on a construit depuis cette date. Dit que c'était aussi celui de M. DEFREMONT quand Savigny Egalité a rencontré le PS pour une éventuelle liste de gauche. Dit qu'à telle enseigne que son chef de file de l'époque (2008) qui ne l'est plus, David Fabre s'est refusé à mettre cette réalisation dans le programme municipal de la liste qu'il dirigeait (PS-verts-MoDem).

Indique que comme il le prévoyait et le dénonçait dans le même bulletin municipal et au sein du conseil municipal, on nous dit « à Savigny vous avez une piscine, elle est à Athis Mons, à Juvisy.. »

Dit que ce sont les effets de l'intercommunalité forcée auxquels ces trois formations adhèrent.

Dit que pour lui c'est un crève-cœur quand il voit les collégiens du collège Mermoz qui sont à l'UNSS et qui doivent le mercredi après-midi descendre de Grand-Vaux, prendre le train, puis le bus pour se rendre à la piscine de Sainte-Geneviève.

Précise à M. DEFREMONT qu'une piscine à Savigny c'est l'apprentissage de la natation, c'est aussi une activité sportive, c'est de la rééducation, ce sont les loisirs et notamment une possibilité pour les grands parents d'amener près de chez eux leurs petits-enfants. Dit que c'est, dans une ville, un lieu où l'on se retrouve, donc de convivialité, et de lien social.

Se demande quelle est l'explication ? Dit qu'elle est dans l'inéluctabilité de la disparition des services et des équipements de proximité due à la politique d'austérité voulue par Bruxelles et portée par F. Hollande et son gouvernement.

Estime que, sans doute, ils ont intégré l'idée qu'il n'y a qu'une voie, celle donc de l'austérité, aggravée par M. AYRAULT. Dénonce les 40 milliards subtilisés aux français, 2 fois les derniers plans Fillon, plus les 20 milliards de cadeaux au patronat, bien évidemment pas aux petits entrepreneurs, qui peuvent aussi bien bénéficier à Total qu'à Mittal.

Dit que c'est une austérité que le groupe PS accepte parce qu'elle est « socialiste » alors qu'à juste titre il la refusait quand elle était de droite. Dit que lui, il ne varie pas.

Se demande s'ils vont faire comme les élus socialistes qui déjà annoncent qu'ils vont passer l'éponge sur le manque de compensation par l'Etat des services rendus par les conseils généraux. Estime édifiant ce qui se passe en Meurthe-et-Moselle.

Dit avoir lu sur le site internet du conseil général que l'Etat doit au département plus de 245 millions d'euros. Dit que cette somme est due au titre des trois allocations de solidarité nationale dont l'Etat a transféré depuis 2002 l'entière compétence aux départements, sans la compensation financière correspondante à savoir l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le revenu de solidarité active (RSA).

Indique que le président socialiste du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, Michel Dinet, affirmait le 10 décembre 2011 dans « L'Est Républicain » : « Les 58 départements socialistes vont engager chacun un recours devant le tribunal administratif, comme nous l'avions indiqué dans la lettre adressée au Premier Ministre voici deux mois. Les délais légaux sont respectés ; nous engageons le contentieux. »

Se demande comment ce président socialiste a pu déclarer publiquement en octobre 2012, qu'il mettait « les compteurs à zéro », c'est-à-dire qu'il renonçait à réclamer les 245 millions qui sont dus au département. Se demande pourquoi ce qui était légitime hier ne le serait-il plus aujourd'hui.

Dit que son groupe refuse la politique d'austérité qu'elle soit de droite ou de gauche et se battra pour que Savigny ait les équipements que la ville mérite.